

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DFA 5 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour des prestations de transport et de collecte de fonds pour des services de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe, des mairies d'arrondissement et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'adhésion de la Ville de Paris au groupement de commandes pour un marché à bons de commande de prestations de transport et de collecte de fonds pour des services de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe, des mairies d'arrondissement et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et lui demande l'autorisation de signer la convention constitutive dudit groupement ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'adhésion de la Ville de Paris au groupement de commandes avec le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour un marché à bons de commande de prestations de transport et de collecte de fonds pour des services de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe, des mairies d'arrondissement et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention constitutive dudit groupement, annexée au présent projet. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est désigné coordonnateur du groupement de commandes.